

Accueils de loisirs en Ségala - Limargue

Règlement Intérieur 2012



Mémo des contacts

De 9h à 12h et de 14h à 17h du Lundi au Jeudi – de 9h à 12h le Vendredi
– infos et inscriptions -

Association Ségala Limargue : 05 65 38 98 17
Rue Principale 46120 Leyme

Le mercredi de 8h à 18h – Autres jours 7h30/9h puis 17h/18h15 – infos et inscriptions

Centre de loisirs de Leyme : 05 65 38 85 86
Centre de loisirs de Sousceyrac : 05 65 33 04 23

Mail : association.segala.limargue@wanadoo.fr

Site internet : www.association-segala-limargue.fr

① Adhésion à l'Association Ségala Limargue (ASL)

Pour pouvoir bénéficier des actions, services et activités proposés par l'A.S.L., **l'adhésion est obligatoire.**

« Adhérer, c'est se donner les moyens, en tant que famille ou personne morale (association, entreprise, ...) d'être acteur de la vie de l'association en prenant part aux décisions d'orientations lors des assemblées générales, en souhaitant être élu au conseil d'administration pour mettre en œuvre le projet de l'association, en s'inscrivant dans les commissions thématiques, en s'investissant, en participant aux actions organisées. »

Adhérer est aussi une condition d'un point de vue juridique, fiscal et d'assurance pour pouvoir participer aux activités.

« Ce sont les adhérents qui, aux côtés des partenaires institutionnels et financiers, définissent les orientations, les actions à mettre en place dans le cadre de l'A.S.L. Ce sont aussi les adhérents qui, lors de l'Assemblée Générale, vont se prononcer par le vote pour valider l'action engagée au cours de l'année précédente et définir les suites à donner. »

La cotisation annuelle par famille est de 20 €, elle est valable pour l'ensemble des activités proposées par l'ASL.

Le présent règlement intérieur a été adopté lors des conseils d'administration de l'ASL les 12 septembre et 12 décembre 2011.

② Dossier famille

Chaque nouvelle année, les familles doivent compléter, signer et remettre à l'ASL un dossier d'inscription. Ce dernier comprend :

- **une fiche de renseignements famille destinée au registre d'inscription.** Avec au Verso, **un document regroupant les autorisations parentales** : personnes habilitées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'Accueil de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire, droit à l'image, décisions d'urgence, acceptation du règlement intérieur.

- **un fiche sanitaire de liaison par enfant concerné qui** permet de connaître l'état de santé de l'enfant et d'éventuelles contre-indications (alimentaires, sportives...).

- le présent **règlement intérieur** (à conserver dans la famille).

Il est nécessaire de signaler tout changement ayant lieu pendant l'année.

Ce dossier famille est téléchargeable sur le site internet de l'association.

3 Modalité d'inscription

Inscription



Attention



Le nombre de places en centre de loisirs et au départ des ramassages est limité.
Pour vous assurer que votre enfant ait une place, inscrivez-le à l'avance.
L'inscription est prise en compte uniquement si le règlement est effectué.

Absence ou désinscription

En cas d'absence de l'enfant, les parents sont tenus d'avertir le directeur de l'accueil de loisirs au plus tôt.

- Pour raison de maladie justifiée par un certificat médical ou une ordonnance concernant l'enfant, ou pour un cas de force majeure concernant la famille, un report ou un remboursement du paiement peut être effectué.
- Pour toutes autres raisons, si l'absence / la désinscription est signalée à moins de 7 jours, aucun remboursement ne sera effectué.

Les retards :

Tout retard doit être signalé à l'équipe éducative par les parents. Au-delà des heures d'ouverture, si aucune personne autorisée ne se présente pour récupérer l'enfant, le directeur avisera immédiatement la famille puis prendra toutes les dispositions utiles. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit se trouver dans les locaux en dehors des heures légales d'ouverture.

4 Accueil, horaires et tarifs des Centres de Loisirs ASL

1/ Site de LEYME

Ouvert les mercredis, petites et grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 18h dans l'enceinte des écoles primaire et maternelle de Leyme.

Arrivées : les enfants peuvent arriver le matin entre 8h et 10h, l'après-midi entre 13h30 et 14h.

Départs : entre 11h45 et 12h et entre 16h30 et 18h.

La vigilance des parents est demandée pour le respect des horaires.

Les enfants doivent impérativement être accompagnés par un adulte (parent ou personne habilitée) au moment de leur arrivée au centre de loisirs. De la même manière, les enfants ne sont autorisés à quitter le centre de loisirs qu'accompagnés par un adulte habilité.

La grille des tarifs :

Depuis 2006, le tarif " journée" est de 10 €, pas d'augmentation entre 2006 et 2011.

Evolution à partir du 1^{er} janvier 2012 :

- le tarif de référence passe à 11 €
- à la demande de la CAF, mise en place du système de quotient familial (QF) avec deux niveaux de tarification.

Tarif 1 QF inférieur ou égal à 700 €

Tarif 2 QF supérieur à 700 €

Pour cette mise en application, les familles doivent impérativement fournir leur numéro d'allocataire familial ou, suivant le cas, l'avis d'imposition sur le revenu ; ceci pour permettre une identification (confidentielle) de leur Quotient Familial.

Si aucune information n'est fournie par la famille, dans les temps impartis, le tarif 2 sera appliqué d'office.

Les tarifs sont revus au début de chaque année scolaire.

QF inférieur ou égal à 700	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Journée complète	10€	17€30	22€30	29€80
½ journée	6€70	11€30	14€80	19€80

QF supérieur à 700	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Journée complète	12€	20€80	26€80	35€80
½ journée	7€70	13€	17€	22€70

Repas et goûter compris.

Possibilité de ramassage au départ de Lacapelle Marival :

Un **Point Accueil Enfants** est mis en place au **Centre Social de Lacapelle-Marival**. Un **transport en Mini-bus** 8 places permet de transférer les enfants depuis Lacapelle-Marival jusqu'à l'accueil de loisirs de Leyme les mercredis et vacances scolaires. *(Ce service est mis en place sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).*

Horaires : accueil au Centre Social de Lacapelle-Marival de 8h à 8h45 et de 17h30 à 18h

Pour bénéficier de ce transport, les familles doivent le préciser lors de l'inscription de l'enfant (nombre de places limité). Le minibus est équipé en rehausseurs pour les enfants de moins de 10 ans.

2/ Site de SOUSCEYRAC

Ouvert les mercredis, petites et grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 18h dans les locaux des écoles primaire et maternelle de Sousceyrac.

Arrivées : les enfants peuvent arriver le matin entre 8h et 10h, l'après-midi entre 13h30 et 14h.

Départs : entre 11h45 et 12h et entre 16h30 et 18h.

La vigilance des parents est demandée pour le respect des horaires.

Les enfants doivent impérativement être accompagnés par un adulte (parent ou personne habilitée) au moment de leur arrivée au centre de loisirs. De la même manière, les enfants ne sont autorisés à quitter le centre de loisirs qu'accompagnés par un adulte habilité

La grille des tarifs :

Evolution à partir du 1^{er} janvier 2012 :

- à la demande de la CAF, mise en place du système de quotient familial (QF) avec deux niveaux de tarification.

Tarif 1 QF inférieur ou égal à 700 €

Tarif 2 QF supérieur à 700 €

Pour cette mise en application, les familles doivent impérativement fournir leur numéro d'allocataire familial ou, suivant le cas, l'avis d'imposition ; ceci pour permettre une identification (confidentielle) de leur Quotient Familial.

Si aucune information n'est fournie par la famille, dans les temps impartis, le tarif 2 sera appliqué d'office.

Les tarifs sont revus au début de chaque année scolaire.

QF inférieur ou égal à 700	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Journée complète	8€20	14€40	20€60	27€50
½ journée	5€20	9€30	12€40	16€50

QF supérieur à 700	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Journée complète	10€20	18€	25€70	34€20
½ journée	6€20	11€10	14€80	19€70

Goûter compris.

Repas fourni par la famille avec possibilité de réchauffer sur place.

Possibilité de ramassage au départ de Latronquière :

Un **Point Accueil Enfants** est mis en place à **la salle des fêtes de Latronquière** et **transport en mini-bus** 8 places permet de transférer les enfants depuis Latronquière jusqu'à l'accueil de loisirs de Sousceyrac. *(Ce service est mis en place sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).*

Horaires : accueil à **la salle des fêtes de Latronquière** de 8h15 à 8h45 et de 17h30 à 18h

Pour bénéficier de ce transport, les familles doivent le préciser lors de l'inscription de l'enfant (nombre de places limité). Le minibus est équipé en rehausseurs pour les enfants de moins de 10 ans.

4 Péricolaire / Ecoles de Leyme

Le péricolaire est un temps de garde mais aussi d'éveil, de découverte et de loisirs avant et après l'école à destination des enfants inscrits dans les écoles en maternelle et primaire de Leyme.

Lieu et horaires : ouvert de 7h30 à 9h et de 16h45 à 18h15

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, dans un local dédié (algeco centre de loisirs).

La pré-inscription est obligatoire, nous vous demandons de prévenir de la participation de votre enfant au péricolaire au plus tard en fin de semaine pour la semaine suivante. Le paiement conditionne l'inscription.

Les tarifs :

Tarifcation à la semaine avec au choix :

- Le tarif "matin ou soir" qui correspond à l'inscription de l'enfant soit uniquement les matins soit uniquement les soirs de la semaine.
- Le tarif "matin et soir" est appliqué dès lors que l'enfant vient au moins un soir et un matin de la semaine.

L'inscription est valable pour la semaine entière, même dans le cas où l'enfant ne vient pas tous les jours.

Tarif semaine	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Matin ou Soir	6 € 20	10 € 00	13 € 10
Matin et Soir	11 € 00	17 € 50	23 € 00
Occasionnel	4€ 50 / enfant / garde		

Sont occasionnels les enfants qui viennent moins de 5 temps de péricolaire (matin ou soir) par trimestre. Inscription dès que possible – Règlement le jour même de la garde.

Le cas particulier des « petites semaines » !

Compte tenu du calendrier scolaire (ponts et semaines de vacances tronquées), nous appliquons un demi-tarif lors des semaines scolaires de deux jours.

4 Recommandations & informations diverses

- Les objets personnels sont tolérés dans la mesure où ils ne présentent aucun danger. L'équipe d'animation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de leur détérioration ou de leur perte.
- Les familles sont prévenues lorsque leur enfant semble présenter des troubles de santé en cours de journée. Dans le cas où un enfant est souffrant, l'équipe d'animation ne peut en aucun cas lui administrer un médicament sans un protocole d'accord de la famille et du médecin. Les parents seront contactés afin de venir chercher l'enfant, lui donner les soins nécessaires ou l'amener consulter un médecin.
- En cas d'accident nécessitant des soins médicaux immédiats, les mesures nécessaires sont prises par le directeur de l'Accueil de loisirs qui contactera les secours. Les frais engagés sont réglés par les parents.
- Aucun médicament ne doit rester dans le sac d'un enfant. Ces derniers doivent être remis à l'équipe avec copie de l'ordonnance correspondante.
- Les comportements dangereux ou irrespectueux rencontrés font l'objet de sanctions adaptées, les parents en sont informés. Dans le cas où ces comportements sont réguliers, l'organisateur est en droit de refuser l'accès au centre à l'enfant.
- Afin de pouvoir réaliser un accompagnement de qualité auprès de chaque enfant, il est recommandé de signaler à l'équipe éducative tout changement ou évènement survenant dans la composition de la famille (naissance, séparation, divorce, décès...) ou dans la situation professionnelle des parents.
- Toute modification, tels que les changements d'adresse, de téléphone, ainsi que tout changement concernant le dossier médical de l'enfant (vaccinations, allergies, nouveaux traitements, ...) devra être impérativement signalée.
- Pour la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de fermer systématiquement derrière eux les portails et portes qu'ils franchissent (sans oublier ceux des accès extérieurs).
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs et du périscolaire.
- Il est demandé à ce que les parents fournissent un change. En cas d'incident, les vêtements seront remis le jour même aux parents dans une poche à part. Sur les vêtements que l'enfant est susceptible de retirer (casquette, veste, ..) son nom doit y figurer.

Contact coordinateurs

Carine Prunet / Benjamin Fraysse
Association Ségala Limargue 46120 Leyme
05 65 38 98 17